

Adrianov egg w.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ

Topos ins cooxus Toujus vostre servante en Paroix.
monarque Io. A. Guglielmo versailler Io. A. Guglielmo
Maggiore. Diac voilà le croddor monarque ou au
stare en la chambre de l'empereur quatre preux,
ajou Io. Beiges l'un voisin baron de Guise, qui
étoit Bretet l'autre voisin du oppoiss de la

(4) Троянск. зоог. журн. IV 9 - Mex. Alltagw. 1905 o. 32

65) Locus qui dictar fonteja, in rega Francigenorum foras mures
civitatis .. " Tafel & Thom. 138. = Toses overa sejura fonteja (vnu;))
er In overa sejura (vnu;) (regu;) Par Dpajnu e swden fr Jy xzr vnu wjeng.

Beretor ex sego.
ex Psicop. Apri. 1000000.

γανα γετε διανομης ανισαρης γνωμης εν δι-
νευσκαρε. Και οι ηγετες την παν αυτην χρησιν αει την
απαραγετης κανονα δια της σπειρης της αναντοεί-
νες εν Beretor(6) την ιδιαντην. Της ιδιαντης μη-
στικης γεγονοτης και η Πηγονοτης ποση δια αιχνη, ονειρα
επιστη. Συγκινοειν ανηρης οι ιδιαντην
την δια δεινην νοησην Beretor μαρτιανης χρονης ή αν.
Του παλαιου Ιουνιου Beretor μαρτιανης χρονης ή αν.
την δια δεινην νοησην Beretor μαρτιανης χρονης ή αν.
ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΒΑΘΝΑΝ
εις Beretor, δια αντικαντην οι ιδιαντην παν
την ανηρης γεγονοτης.

Η Πηγονοτης κανονης εν δια ηγετη Apri. 1000000
γιαν μη σπειρης απαραγετης και ιδιαντην
αναντοειν (metris) γεγονοτην (8)

(6) Η ηγετη απογινετην επα ιδια γαλλικης ηγετης ιδιαντην 1145-
1147. 1157 η Taf. Thom 1 103, 107, 137, ανηρης.

(7) Mung. 5. 527. 534. (8) Οδος de Diogide ed. Chifflet p. 27
ε οτρες ιδια Πηγονοτης εγινετο η ιδιαντην Willehalm
448. 7 αρα γεγονειν να πει η ιδιαντην η ιδιαντην

en ιω, οὐδὲ οὐπαγεῖσι Ηεγέλ. Hist. des Commerce des Levant
κυνηγίας
Αβυδος ο. 120.

- + Αριανούσειν ο. 120.
- Αντρον ο. 120
- Αριανούσειν 285
- Εγενήσιον 297
- Ηρακλεία 336. 506. 120.
- Μαδινας 285. 431.
- Καζιόγιος. 285. 431
- Ακαδημία ^{Καραβία} 21. 532
- Ηαννα 285. 431.
- Ερειδιπον 120. 270 286. 183
- Λυγυρεπία 120 270 283 ..
- + Σωφούσις 506. 529. T.D. 157



~~Parades~~ + Berdes ~~grecques~~

~~Eugnathus nadgouvant) et Parades o Ayros Grigyas.~~

318

" Les ambassadeurs Venitiens à la même cour(?) Heyd.
rendiront pendant leur séjour à Consulé, q. exo. Aragon
un jugement dans un procès pendant entre T. A. o. 256
le prieur de l'église de St. Georges de Rodosto et les marchands Venitiens de la même
ville (Taf. et Thom. I 107 , .

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΩΝ



- T. I v. 243-244
- En passant en Europe, nous trouvons de très bonne heure des Vénitiens établis sur la côte septentrionale de la mer de Marmara, à Rodosto (Rhaedestos), bon port très important pour le commerce des céréales. Προνοτες. Τρεπτικογέλη Δ' 9 - Μιχαήλ Αλαδισίλης p. 202.
- On y voyait, en dehors de la ville, un Quartier Franc avec un fondaco (« Locus qui dicitur fontega, in raga Francigenorum foras muros civitatis ») Tafel et Thomas: Urkunden zum "Alteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig mit besonderer Beziehung auf Byzanz und die Levante vom 9. bis zum Ausgang des 15. Jahrhunderts = Fontes Rerum Auctriacorum 21 Sect. Vienna 1856-57 t. I. 138). Et,
- Près de ce dernier, une Eglise dédiée à la Vierge avec l'hôpital et jardins etc.
- ΑΚΑΔΗΜΙΑ**  **ΑΟΗΝΩΝ**
Origine: cette Eglise dépendait du Monastère de S. Marie d'Andriano, cédé par un abbé, nommé Hugues, en 1157, au célèbre Monastère de S. Giorgio Maggiore de Venise.
- Avant cette date il y avait déjà à Rodosto un Monastère de St. Georges succursale de S. Giorgio Maggiore.
- Pour chaque affaire conclue en cette ville, qu'il s'agit de liquides ou de solides, dès que le poids dépassait 50 livres tout marchand Vénitien était obligé d'avoir recours aux poids et mesures du Monastère, contre paiement d'une certaine redevance. Les Grecs en faisaient également usage, mais seulement, sans doute, pour les marchés conclus avec les Vénitiens.
- Porce qui précède, voyez les chartes des années 1145, 1147, 1157, dans Tafel et Thomas I 103 et s., 107 et s., 137 et s.
- Dans l'intérieur de la Thrace, Andrinople et Philippopolis étaient deux centres commerciaux importants. Nous avons montré plus haut qu'il y avait des Vénitiens dans la première de ces deux villes au temps de l'Empereur Isaac
- La ville de Philippopolis était habitée par des marchands Arméniens. Nihilas p. 527, 534

W. Heyd:
(Bibliothécaire en chef)
à la Bibliothèque
Royale de Stuttgart
1823-1906 /?

Histoire du Commerce
de Levant au
Moyen Age.
Furcy Raynaud:
traducteur
Réimpression
Leipzig 1923

2

Et avait comme annexe, au dehors des portes, un élégant (*nobilis*) quartier latin -
Odo de Diogilo, ed. Chiffet, p. 27 et 3. - Le vin de Philippopolis s'exportait en Occident; -
Willehalm 448, 7, cité par Schultz: *u Höfisches Leben u* I 301.

o. 256

Il serait très intéressant d'étudier l'organisation et l'administration des colonies de commerce Occidentales dans l'Empire Grec. Malheureusement nous sommes extrêmement mal renseignés sur leurs débuts. Les instructions des ambassadeurs et les traités dont nous possédons le texte n'entrent que fort rarement dans ces détails. D'autre part, les règlements d'administration pour les colonies n'ont été rédigés que postérieurement et enfin il ne nous est parvenu qu'un nombre très-restrait de documents émanant des colonies elles-mêmes.

La première question qui se pose est de savoir si il y eut, à toute époque, à la tête de ces colonies des chefs délégués par la mère-patrie avec pouvoir d'administrer en son nom. On sait combien était fréquent l'envoi de Legats à la Cour de Constantinople; généralement, les négociations dont ils étaient chargés traînaient en longueur et les obligeaient à faire dans la Capitale des séjours prolongués.

Ils agrairait de savoir si ce n'étaient pas ces légats qui avaient mission d'assurer l'exécution des mesures décretées dans la mère-patrie pour les colonies, et de régler les questions de droit qui avaient pu être réservées dans l'intervalle d'une mission à l'autre ou survinrent pendant leur séjour. Dans ce cas, la mère-patrie n'est pas représentée que d'une manière intégrale dans la colonie. Et n'y a-t-il pas exercé une autorité régulière et permanente.

La question mérite d'être établie, car il est démontré qu'à côté de leurs fonctions diplomatiques, les légats avaient également à faire l'acte d'administration et de juridiction dans les quartiers occupés par leurs compatriotes.

Envoi à un exemple: *excludit ut loic Medicos in Kynolachion anno 1161*

Autre exemple: Des ambassadeurs Vénitiens à la même Cour, rendirent, pendant leur séjour à Constantinople, un jugement dans un procès pendant entre le prieur de l'Église de St. Georges de Rodosto et les marchands Vénitiens de la même ville. Tafel et Thomas I 107.

Voilà deux cas où l'on est en droit de demander si il n'existe pas un représentant permanent de la mère-patrie, muni de pouvoirs suffisants pour faire de pareils règlements d'administration ou trancher de pareils différends.

Il est certain que jusqu'à 1204, on ne trouve le nom d'aucun sujet Vénitien dont le titre ou les fonctions soient de nature à lui faire attribuer la qualité de chef de la colonie. Mais on a de certains indices qui démontrent que ces fonctions existaient. Il nous est donc permis d'affirmer qu'il y avait à la tête de la colonie Vénitienne de C/p. un chef nommé par le Doge, et dont les fonctions ne cessaient que le jour où il était relevé par un successeur venu de Venise.

(au dos de la page)

v. 269:

La Ville prise, 13 Avril 1204 dans un Siège long, on ne procéda que plusieurs mois après, vers le commencement d'Octobre, à la répartition des territoires entre Empereurs Byzantins.

Nous possédons l'acte de partage.

M. Tafel en a rétabli le texte sur l'original fort altéré, et une profonde connaissance de la géographie lui a permis de faire la lumière sur un grand nombre de points obscurs.

L'empereur "reçut en partage ... et une bande du territoire de la Thrace le long de la Mer Noire.

Les Croisés (dans le sens strict du mot) eurent la plus grande partie de la Thrace, depuis l'Hébus jusqu'à la Mer de Marmara ---

Eufin le lot des Vénitiens --- 5^e une série de villes échelonnées le long de la côte européenne du Détrict des Dardanelles et de la Mer de Marmara et dont les plus importantes sont Gallipoli, Rodosto et Héraclée; 6^e, enfin, quelques villes de l'intérieur de la Thrace dont la plus considérable est Andrinople.

v. 285

Il importait fort aux capitaines des vénitiens que leur patrie fut en possession d'un point fortifié dans cet étroit canal où il leur fallait nécessairement traverser pour atteindre Constantinople. Mais pour arrêter en passant ou pour trouver l'occasion de faire des affaires, ils préférèrent de beaucoup, depuis que Venise en avait pris possession, les ports de Panium, de Rodosto et d'Héraclée dans la Mer de Marmara. Villehardouin p. 136, 146

C'est que ces ports, Rodosto surtout, seraient de débouchés aux bâts des riches plaines de la Thrace - Brochart: "Adris Directif, dans la Collection des Chroniques Belges" Namur V 306.

Venise, d'ailleurs, avait planté son drapeau jusqu'au cœur de cette province. Dans les documents de l'époque on trouve Arcadiople, l'ancienne Bergulæ, indiquée comme ville vénitienne. Villehardouin p. 124, 145.

Andrinople même, occupée d'abord par une garnison flamande, dut être évacuée par elle en vertu du traité de partage, pour faire place à une garnison vénitienne. Ibid. p. 108 et s., 110 et s., 124.

Il est vrai que cela ne dura pas longtemps

Au bout de quelques mois, la population soulevée chassa les Vénitiens. Par la suite, elle consentit de nouveau à accepter la suprématie de Venise, mais à la condition d'avoir pour Seigneur un grec ami des Latins, nommé Théodore Branas. Après son installation, celui-ci reconnut le Doge de Venise pour seigneur supérieur. 1206. Ibid. p. 147 - N. Miles p. 830 - Tafel et Thomas II. 289, 298

Mais tout, la domination de Venise sur Andrinople fut toujours extrêmement précaire.

o. 512

Vers l'époque où l'Empereur Jean opéra la révolution qui le laissait seul sur le trône, les Ottomans s'emparaient du château de Tsimé sur la côte des Dardanelles, puis, fait bien plus grave, de la ville de Kallipolis (Gallipoli).

Partant de là, ils s'étendaient non-seulement sur la Chersonnèse de Thrace, en entier, mais aussi sur la côte septentrionale de la Mer de Marmara, jusqu'à Rodosto.

En même temps, ils s'avancèrent de l'autre côté le long de la Maritsa, prenaient Andrinople et Philippopolis et enfin ils occupaient une large bande de territoire entre la Maritsa et la Mer Noire.

Tout cela était de mauvais augure pour le nouveau Régne.

Les possessions de l'Empereur étaient réduites à un cercle étroit autour de sa Capitale. Ces événements se rattachent aux dernières années d'Orkhan (mort 1359) et aux premières du règne du Mourad I.

Les nations commercantes jouissaient dans l'Empire de priviléges trop considérables ~~pour qu'il leur fût possible d'assurer à son succès~~ et en bénéficiaient différemment. D'une part, dès que leurs marchands tentaient de pénétrer dans l'intérieur de la Thrace et de la Macédoine, ils se heurtaient aussitôt aux nouveaux maîtres du pays, dont l'ardent fanatisme ne permettait pas d'espérer qu'on pût de si tôt obtenir d'eux des concessions favorables au commerce.

D'autre part, la sécurité du commerce était bien exposée sur une des routes maritimes les plus fréquentées, depuis que les Turcs maîtrisaient les deux rives des Dardanelles, tenaient en leur pouvoir Gallipoli, la clef du Bosphore et du Pont.

Il y avait de quoi donner des inquiétudes graves à Venise et à Gênes.

T. II v. 177

Dans les plaines du nord de la Mer Noire et de la Mer d'Azov, la trace des ravages causés par l'invasion tatare s'était vite effacée et la production du blé y avait repris son essor de manière à rivaliser avec celle de la Thrace et de la Bulgarie. En Crimée, plusieurs ports d'importance moindre que Caffa exportaient comme elle le froment et l'orge.

Nous citerons entre autres celui de Lifetti (ou Alifetti) situé dans le voisinage de la ville actuelle de Koslov. Cependant, le blé de Lifetti paraît pour être de qualité inférieure à celui de Caffa.

Ce dernier ne le cédaît qu'à celui de Rodosto, sur la Mer de Marmara.

Il était coté sur le même pied que celui d'Anchialos. Pegel p. 25